

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2025

Convocation du 02/06/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mme MORICEAU Marie-Annick et M. TESSIER Dominique.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie.

DCM2025-06-075 **Projet Éducatif de Territoire intercommunal (PEDT du Pays Allonnais) – avenant à la convention :**

Acte 8.1 : Domaine de compétences par thèmes – enseignement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un document qui formalise la politique enfance d'un territoire en garantissant une continuité éducative entre les différents temps éducatifs (école, périscolaire, extrascolaire) ; le plan mercredi propose, quant à lui, des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs. Le PEDT intercommunal, signé par les communes d'Allonnes, Brain sur Allonnes, la Breille les Pins, Neuillé, Varennes sur Loire, Villebernier, Vivy et coordonné par l'Espace de Vie Sociale (EVS) du Nord Saumurois, arrive à échéance le 31 août 2025.

L'EVS a sollicité la CAF pour une prolongation d'un an de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial 2022/2025 et du Plan mercredi 2022/2024 afin de permettre la réécriture du projet avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire.

Le Groupe d'Appui Départemental de la CAF de Maine et Loire a donné un avis favorable pour une prolongation d'un an avec obligation de transmission du projet pour le 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du Projet Éducatif De Territoire des communes du Pays Allonnais.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 049-214900417-20250610-DCM2025_06_075-DE

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

